



Litige divorce/contrat d'assurance

Par **Adrien L**, le **25/10/2011** à **16:13**

Bonjour,

J'ai redécouvert depuis peu que j'étais le titulaire d'un compte chez un assureur. Le montant de ce compte étant élevé, j'aurai souhaité récupérer cet argent. Ceci possible mais il se pose un problème : ce contrat a été passé lors de mon premier mariage duquel le divorce a été prononcé il y a de cela vingt-quatre ans. Aujourd'hui, je suis remarié et père d'un fils. Néanmoins, l'assureur nous annonce qu'il ne peut nous donner que la moitié de l'argent total placé sur le compte parce que justement ce contrat signé avec l'assureur s'est fait lors de mon premier mariage. L'assurance redoute que mon ex-femme vienne me réclamer de l'argent sur ce compte, c'est pour cela que je ne peux toucher que la moitié. Mais à aucun moment, le nom de mon ex-femme n'apparaît sur les contrats d'assurance.

De ce fait, suis-je en droit de réclamer la totalité de la somme ou comme le sous-entend l'assureur, n'en prendre que la moitié au cas où mon ex-femme vienne à réclamer quelque chose ?

Merci d'avance.